



VIOLENCES DOMESTIQUES - TRAVAIL AVEC LES AUTEUR-E-S

**4^{ème} journée du réseau valaisan contre
les violences domestiques – 2017**

6 avril 2017

**Fondation universitaire Kurt Bösch,
Chemin de l'Institut 18, 1967 Bramois (Sion)**

La 4^{ème} journée du réseau permettra d'aborder le travail avec les auteur-e-s, rendu possible en Valais par la nouvelle loi sur les violences domestiques. En effet, les expériences cantonales et internationales ont démontré que si l'on souhaite aider durablement les victimes et enrayer le cycle de la violence, il est indispensable de se préoccuper aussi des auteur-e-s. Des spécialistes de la recherche et du terrain exposeront les spécificités et les difficultés de l'accompagnement des auteur-e-s de violences domestiques. Les deux organismes récemment mandatés en Valais pour cette mission se présenteront.

L'après-midi, quatre ateliers à choix seront proposés aux participant-e-s afin de renforcer les échanges au sein du réseau.



PROGRAMME

8h30 – 8h45

ACCUEIL

8h45 – 9h00

ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

Isabelle Darbellay Métrailler, Cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille
Maurice Tornay, Chef du Département des finances et des institutions

9h00 – 9h40

INTERVENIR AUPRÈS DES AUTEUR-E-S : ENTRE RESPONSABILISATION ET DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

Susanne Lorenz Cottagnoud, Professeure à la HETS HES-SO Valais/Wallis

9h40 – 10h20

L'EXPÉRIENCE FRIBOURGEOISE - EX-PRESSION

Lionello Zanatta, Directeur et Co-fondateur de l'association EX-Pression

10h20 – 10h40

PAUSE

10h40 – 11h40

PREMIERS PAS DU TRAVAIL AVEC LES AUTEUR-E-S EN VALAIS

– *Fachstelle Gewalt, Manfred Kuonen*
– *SOS Violences domestiques, Xavier Pitteloud*

12h00 – 13h30

PAUSE DE MIDI

13h30

DÉBUT DES ATELIERS

Les participant-e-s choisissent deux ateliers. Chaque atelier a lieu deux fois et dure 45 minutes.

1 - Violences domestiques et protection de l'enfant en Valais,

Office de protection de l'enfant et une Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (en français avec traduction simultanée)

2 - Mesures de protection de l'enfant et de l'adulte et violences domestiques,

Marie-Laure Paschoud Page, Juge de paix, Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de Bulle (en français)

3 - Täterarbeit als kinderschutzrechtliche Massnahme im Kontext häuslicher Gewalt,

Thomas Büchler, Président de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de Thun (en allemand)

4 - Mise en pratique d'une situation de violence conjugale psychologique,

Fondation l'EssentiElles (en français avec traduction simultanée)

15h30 – 15h50

MISE EN COMMUN

15h50 – 16h00

CLÔTURE DE LA JOURNÉE

Marcelle Monnet-Terrettaz, députée auteure de la motion à l'origine de la loi cantonale sur les violences domestiques

Le prix du colloque s'élève à 50 francs par participant-e, payable sur facture.

Ce montant est dû, sauf désistement plus de 10 jours avant le colloque.

Accès à l'IUKB : <http://www.iukb.ch/fileadmin/plan.pdf>

Traduction simultanée en français et en allemand

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 30 MARS sur www.egalite-famille.ch

Renseignements à l'Office cantonal de l'égalité et de la famille : 027 606 21 20.

